

**COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015**

Absent : M. SCHNEIDER Alexandre.

Secrétaire de séance : Madame CARTEAUX Dominique
Secrétaire administrative : Madame GENET Thérèse.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2015 : les conseillers municipaux n'émettent aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour : la création d'un emploi aidé pour le service eau et assainissement ; les conseillers municipaux n'émettent pas d'observation.

CREATION D'UN EMPLOI « CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI »

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la commission communale « eau - assainissement » qui s'est déroulée le 31 août 2015. Au cours de cette réunion, le projet de créer un emploi »CAE-CUI « pour une durée de douze mois avait évoqué, à compter du 1^{er} septembre 2015, sur la base de 35 heures par semaine. Cet agent aurait pour mission principalement les dossiers techniques et administratifs « eau et assainissement ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement dans l'emploi », pour une durée de douze mois, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015,

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

**N° 1 Bis/09/2015 TAXE DE SEJOUR - MISE EN PLACE TAXE
CLASSIQUE PRIX DES NUITEES**

La commune de VENTRON est la seule qui applique la taxe de séjour forfaitaire, le conseil municipal a décidé de revenir à la taxe de séjour au réel, il convient d'uniformiser cette taxe sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte.

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs de la taxe de séjour qui seront pratiqués en 2016 par les communes de CORNIMONT, de LA BRESSE, de SAULXURES SUR MOSELOTTE suite à la réunion qui s'est déroulée le 11 septembre 2015 au niveau intercommunal et au cours de laquelle il a été décidé d'uniformiser tous les tarifs.

Le tarif varie par personne et par nuit, en fonction du type d'hébergement et du nombre d'étoiles.

En raison du manque d'explication sur les nouveaux taux à voter, le conseil municipal ,

DECIDE que cette question sera revue lors du prochain Conseil Municipal, prévu courant octobre 2015.

N° 2/9/15 REMPLACEMENT DU MINI BUS - LOCATION ET PROPOSITION D'ACHAT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à partir du 1^{er} septembre 2015 notre mini-bus ne peut plus assurer le transport des enfants en raison de l'absence de ceintures de sécurité et de système de contrôle intégré de l'alcoolémie. Il n'est plus aux normes.

Lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2015, il a été décidé de louer un bus de 9 places pour une durée de six mois, en attendant d'en acquérir un autre qui devait être financé par de la publicité.

En raison des contraintes réglementaires un avis négatif des services préfectoraux a été donné à ce mode de financement. Aux règlements et lois françaises s'ajoutent la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Par ailleurs, le maire fait part de la difficulté pour le Président de la Communauté de Communes de solliciter des aides financières pour de la publicité auprès d'entreprises auxquelles il a fait disparaître leur propre publicité et que dans ce contexte, il peut être difficile, voire impossible de trouver des financiers partenaires.

Néanmoins, le Conseil Municipal, après délibération, en souhaitant approfondir le côté réglementaire, MAINTIENT à l'unanimité sa volonté d'utiliser un bus payé par la publicité.

N° 3/9/15 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES ET LE SERVICE PERISCOLAIRE

Madame Brigitte VANSON, 1^{ère} adjointe au Maire, prend la parole et expose au conseil municipal les changements intervenus à la rentrée scolaire de septembre 2015. Madame GONKEL Hélène est embauchée depuis le 01/09/2015 pour remplacer Madame CALAME.

Il y a 16 nouveaux élèves à l'école dont 8 élèves en petite section de maternelle.

Divers travaux ont été entrepris dans les écoles : rénovation des sols, mise aux normes électriques, achat de 2 vidéoprojecteurs, 2 ordinateurs portables, tableau interactif.

Madame VANSON parle également des activités des NAP (Nouvelles activités périscolaires) : pêche, judo, hip hop.

Les subventions reçues par la commune de la C.A.F : environ 9.400 €.

N° 4/9/15 POLITIQUE ET PROJETS TOURISTIQUES - COMPTE RENDU DU PROGRAMME STATIONS VALLEES ET FEUILLE DE ROUTE AU COMITE D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le programme « stations vallées », financé par l'Etat, la Région, le Département a pour but d'organiser le tourisme entre la station et la commune et d'apporter un service équivalent au label *famille plus* pratiqué par les stations de Gérardmer et La Bresse. Il est proposé aux stations plus petites qui ne peuvent offrir ces services : Rouge Gazon, Ventron, Markstein, Schnepfenried, Champs du Feu une aide pour améliorer l'accueil des familles.

Un audit a eu lieu, Monsieur le Maire en donne les grandes lignes. La réunion qui a eu lieu à Munster le 22 septembre présente un état des lieux des avancées des aménagements des stations qui répondent aux questions de l'audit. Le Rouge Gazon et le Lac Blanc sont cités pour implication.

Dans le cadre de ce dossier, la commune de Ventron propose la remise aux normes et l'aménagement du terrain de jeux. - point suivant - qui répond aux aides financières proposées par le dispositif.

Un prochain rendez-vous avec les socio-professionnels et l'office du tourisme permettra de préciser les actions à mener dans le cadre de Stations vallées et fixera la feuille de route de l'Office du Tourisme pour la saison hivernale mais aussi pour les pots d'accueil, les manifestations en hiver, et dès maintenant pour prévoir le marché d'été au Centre du village.

N° 5/9/15 PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE JEUX ENVELOPPE BUDGETAIRE A DEFINIR POUR ARRETER LE NIVEAU DES ETUDES

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que les jeux situés à l'aire de jeux vieillissent, certains ne sont plus aux normes. La commune de VENTRON a acquis le terrain compris entre cette aire de jeux et le bâtiment technique, en outre la commune est propriétaire des jardins de la maison Frère Joseph contigus, tout cet ensemble pourrait être réaménagé en partant de l'existant en créant un accès piéton depuis l'office de tourisme le long de la maison Frère Joseph. Le bureau d'études Cimbo missionné sur le projet Stations Vallées est à disposition de la commune pour établir un avant-projet ; pour cela, il a besoin d'une enveloppe financière pour fixer les limites de l'étude.

Cet aménagement du terrain de jeu peut être subventionné par divers organismes : ETAT, FEDER, REGION LORRAINE, CONSEIL DEPARTEMENTAL).

Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE son accord pour étudier ce projet d'aménagement du terrain de jeux,

ARRETE l'enveloppe budgétaire pour ce programme d'investissement à la somme de 500.000 €.

N° 6/9/15 DECISIONS MODIFICATIVES 2015

Le projet des diverses décisions modificatives 2015 est distribué à chaque conseiller municipal.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Budget de la commune

Dépenses et recettes de fonctionnement	+ 14.000,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	+ 1.900,00 €

Budget de la forêt

Virement de crédits section de fonctionnement	700,00 €
---	----------

Budget de l'eau

Dépenses d'exploitation	+ 1.886,00 €
Recettes d'exploitation	+ 1.886,00 €

Budget de l'assainissement

Dépenses d'exploitation	+ 300,00 €
Recettes d'exploitation	+ 300,00 €

N° 7/9/15 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE AGRICOLE DU 27 AOUT 2015

Monsieur Guy PARMENTIER, Conseiller municipal délégué, lit le compte rendu de la commission communale agricole qui a eu lieu le 27 août 2015. Les problèmes d'actualité ont été évoqués : la sécheresse actuelle : manque d'eau sur les pâturages, problèmes de fourrage ; pas de regain, saison moins bonne pour la récolte des petits fruits.

Un point a été fait sur les baux agricoles en cours : quelques ajustements s'imposent.

En ce qui concerne la coupe des bois sur les terrains agricoles mis en location, il est décidé de réaliser un inventaire contradictoire préalable à la coupe des arbres sur les parcelles concernées, afin d'en estimer le volume et la qualité et commercialiser si nécessaire.

Problème de clôture « Plan Loup » sur le sentier du Club Vosgien, une solution à l'amiable a été arrêtée.

La présence du chien patou avec les ovins crée des difficultés à la pratique de la chasse en battue : des solutions sont possibles.

**N° 8/09/2015 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE
« EAU ASSAINISSEMENT » DU 31 AOUT 2015**

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, adjoint au Maire chargé des dossiers « eau et assainissement », prend la parole et énonce les questions qui ont été étudiées par la commission communale « eau et assainissement » le 31 août 2015 ; voici ci-dessous les différents points :

Subventions allouées pour construction nouvelle station d'épuration, nouveau règlement de l'assainissement collectif, concession de source en faveur de la SAS LEDUC, demande extension réseau d'eau M. CHOFFEL D, demande de M. HUSLER : trop plein de la source qui alimente l'ex propriété SANDHOFER, demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour études travaux eau 2016, compte rendu du SATESE (station épuration actuelle), qualité de l'eau document de l'ARS, sources du Gros Pré, contrat aidé pour dossiers « eau et assainissement », point sur les travaux effectués par l'entreprise MPTP (assainissements non collectifs), ressource en eau potable suite à la sécheresse.

**N° 9/09/2015 DEMANDE DE SUBVENTION MAITRISE D'ŒUVRE
PROGRAMME EAU 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour financer en partie la maîtrise d'œuvre 2016 ainsi que l'étude du projet eau sur 2016. Le montant subventionnable s'élève à la somme de 5.073,00 €.

**N° 10/09/2015 AVIS SUR DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES
AU SMIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SE PRONONCE pour les adhésions de la commune de CELLES SUR PLAINE, du Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne, et du Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Coinches, Remomeix, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

**N° 11/09/2015 AVIS SUR DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES
AU SDANC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SE PRONONCE POUR les adhésions des collectivités suivantes : BOUXURULLES, REMOVILLE et la NEUVEVILLE SOUS MONTFORT au Syndicat Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges.

N° 12/09/2015 LICENCE IV DEBIT DE BOISSONS - DEVENIR DE CETTE LICENCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que la commune de VENTRON a acquis la licence 4 du débit de boissons, précédemment exploitée par Madame Gisèle VALDENAIRE « Le Gros Pré » à VENTRON.

La validité de cette licence IV a été prolongée pour une nouvelle durée de six mois à compter du 20 septembre 2015.

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur la vente ou non de cette licence IV de débit de boissons.

Le Conseil Municipal, considérant que si la commune conserve cette licence, elle rencontrera plusieurs contraintes : formation obligatoire, jours d'ouverture du débit de boissons ...

DECIDE à l'unanimité de mettre en vente cette licence IV de débit de boissons, NOTE qu'il a reçu ce jour une proposition d'achat et, PRECISE que la décision de vendre à telle ou telle personne sera prise ultérieurement.

N° 13/09/2015 AVENANT CONVENTION SOCIETE CHASSE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des charges (eau, électricité) du local loué à la société de chasse, à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne scierie communale,

DECIDE que les frais prévus à l'article 9 de la convention de « mise à disposition d'une partie du bâtiment situé à l'ex. scierie communale en faveur de la Société de Chasse Véternate », sont fixés à la somme de 143,00 € pour l'année 2015. Le montant de ces charges locatives sera revu tous les ans.

N° 14/029/2015 POINT SUR LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des différentes actions de la communauté de communes de la Haute Moselotte :

. ordures ménagères ; mise en place de la signalétique ; dossier « santé » ; relais Assistantes Maternelles (RAM) ; culture ; bus de la CCHMo

Ensuite, Monsieur le Maire évoque également le redécoupage des communautés de communes ; une réunion s'est déroulée à ce sujet à la Préfecture. Les maires des trois communautés de communes Haute Moselotte, Terre de Granit et Gérardmer Lacs et Vallées est prévue le 12 octobre.

Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer à ce sujet ultérieurement.

N° 15/09/2015 QUESTIONS DIVERSES

- a) Projet de zone 30 devant l'église : le Conseil Municipal discute du projet de zone 30 au centre du village entre les deux passages piétons.
- b) Au vu de la nouvelle convention, c'est la commune de VENTRON qui prend en charge le transport des élèves de l'école de VENTRON à destination de la Piscine de VAGNEY, et ce, étant donné que la participation financière de la commune à la Piscine a été revue à la baisse (5.000 € pour l'année 2015).
- c) Le Conseil Municipal accepte de louer un garage communal situé entre l'école maternelle et la chaufferie bois à Monsieur Jean-Marc ELST, à compter du 01/10/2015.
- d) Monsieur le Maire parle des restrictions de circulation sur la voie communale qui mène au Felzach ; le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme les termes de l'avis signé au cours du mois d'août par les conseillers municipaux ; avis qui se termine ainsi : *« en conséquence, nous sommes opposés à toute interdiction que ce soit en terme de date de circulation ou en terme de déneigement »*.
- e) Signalétique des chemins de VENTRON : elle est incomplète certaines activités n'ont pas été signalées. Elle doit être complétée par le nom des rues qui débouchent sur le CD 43, l'absence de ces noms de rues fait défaut et brouille le message. Si la première signalétique est prise en compte par la CCHMo, la signalétique des rues est à la charge de la commune, à voir d'urgence.
- f) Monsieur Guy PARMENTIER, conseiller municipal délégué, rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils sont invités le samedi 10 octobre, à des travaux de martelage, dans la parcelle forestière n° 56 en dessous du Felzach.
- g) Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 16/07/2015, il avait été donné mandat à la Société immobilière EURO CONTACT de vendre la maison de maître ex-SANDHOFER.
Le Conseil Municipal, donne également mandat à la Société 3G IMMO, représentée par Madame Sylvie ELST, pour vendre ce bien, mandat conjoint avec celui d'Euro-contact qui en ont l'exclusivité pour une durée déterminée.

Pour terminer la séance, Madame Sylvie GEHIN demande si d'autres conseillers municipaux reçoivent des courriers de personnes de VENTRON à leurs domiciles : oui, certains conseillers municipaux.

La séance est levée à 22 heures 45.

Fait à VENTRON, le 05 octobre 2015
Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER